

Licences professionnelles : année 3



Depuis la rentrée 2000, un nouveau diplôme existe dans la carte des formations de l'université de Marne-la-Vallée : la licence professionnelle, diplôme national créé par arrêté de novembre 1999. Deux premières licences ont été ouvertes à la rentrée 2000, 5 autres l'ont été à la rentrée 2001 et 4 à la rentrée 2002. Ces 11 licences accueillent aujourd'hui 342 étudiants, soit plus de 3% des effectifs de l'université et une progression de plus de 40% des inscrits d'une année sur l'autre. Plusieurs nouvelles licences devraient ouvrir en octobre 2003. L'UMLV joue clairement la carte de ce diplôme professionnel, anticipant la réforme du LMD

(Licence Master Doctorat) : 11 licences parmi les 610 habilitées en 3 ans par le Ministère après avis de la Commission nationale d'expertise ; ce nombre place l'UMLV dans le peloton de tête des universités.

Après le bilan réalisé en avril 2002 (*Ofipe résultats* n°18), ce numéro aborde les mêmes questions : qui sont les étudiants inscrits ? comment se caractérisent leurs parcours de formation ? quel est le devenir des diplômés 2001 et 2002 : insertion professionnelle ou poursuite d'études ? Le bilan est nuancé : points forts et points faibles se côtoient.

Forte progression des licences professionnelles de l'université

Les 11 licences professionnelles de l'UMLV, opérationnelles au cours de l'année 2002-2003, reproduisent largement la répartition en grands secteurs d'activité observée au niveau national (Frimour 2002, Cerboni 2002) : davantage de licences dans le secteur des services que dans le secteur de la production. Elles sont par contre bien plus souvent organisées en partenariat : la presque totalité d'entre elles collaborent avec un lycée possédant des classes de BTS ou avec une école supérieure (Ecoles Boule, Estienne, Gobelins, Métiers de la Table, Ecole Supérieure des Techniciens en Electronique). En France, moins d'un tiers des licences font l'objet d'un tel partenariat.

Traits originaux de la licence professionnelle

- ✓ appel aux universités à déposer des projets (1.300 projets en 3 ans)
- ✓ habilitation accordée par le Ministère de l'Éducation, après avis de la commission nationale d'expertise, composée de 10 universitaires et de 10 représentants du monde professionnel, et avis du CNESER
- ✓ liberté de proposer des contenus spécifiques et innovants : pas de "maquette nationale" mais, depuis la rentrée 2002, les projets doivent s'inscrire dans une liste de 46 dénominations nationales
- ✓ possibilité d'associer des lycées ou d'autres établissements d'éducation
- ✓ volume horaire annuel élevé : 400 heures d'enseignement (dont au moins 25% par des professionnels extérieurs), 150 heures de projet tutoré, stage d'une durée minimale de 16 semaines

Les licences de l'UMLV sont diversifiées pour ce qui est des secteurs d'activité et des métiers auxquels elles préparent. Elles le sont également en matière d'effectifs étudiants : au niveau national, 87% des licences accueillent entre 10 et 50 étudiants (effectif moyen : 26). A Marne, les effectifs varient de 6 à 77. Dans toutes les licences, les effectifs des deuxièmes promotions sont plus nombreux que ceux des premières promotions (tableau 1). Faudra-t-il cependant maintenir des licences professionnelles dont l'effectif demeure inférieur, au bout de deux ans, à 25 étudiants ? Enfin, 3 des 11 licences comportent chacune 3 options (Gestion de la production industrielle, Hôtellerie et tourisme, Electronique et technologies de l'information). Elles ont certes des effectifs supérieurs à 50 étudiants, mais les effectifs sont relativement faibles dans chaque option.

Tableau 1 - Effectifs étudiants inscrits dans les licences professionnelles

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Gestion de la production industrielle (2000)	48	72	74
Hôtellerie et tourisme (2000)	19	42	51
Electronique et technologies de l'information (2001)	-	66	77
Acheteur industriel (2001)	-	10	22
Services et technologies de l'information et de la communication (2001)	-	41	50
Décision et traitement de l'Information Data mining (2001)	-	2	7
Bois et ameublement : chargé d'affaire en agencement (2001)	-	12	14
Management et droit des affaires immobilières (2002)	-	-	15
Interventions sociales (organismes de protection sociale) (2002)	-	-	6
Gestion de production en cinéma d'animation et vidéo (2002)	-	-	13
Edition (gestion des flux numériques en industries graphiques) (2002)	-	-	13
Total	67	245	342

Qui sont les étudiants inscrits en licence professionnelle ?

Des hommes, des origines sociales diversifiées, plus de 40% de bacheliers technologiques ou professionnels

Les étudiants inscrits en licence professionnelle sont *majoritairement et de plus en plus des hommes* : 70% des inscrits en 2001, 72% en 2002, 74% en 2003 ; ce taux est nettement supérieur à celui observé à l'échelle nationale : 63% en 2001 et moins de 60% en 2002 (Frimour). L'écart s'accroît donc. On a déjà observé cette spécificité de l'UMLV : à structure d'offre de formation identique, son taux de féminisation est inférieur à la moyenne nationale (*Ofipe résultats* n° 6). La répartition des inscrits par secteur n'explique pas cette différence : les filières industrielles sont composées à près de 90% d'hommes (leur proportion dans ces filières est plus faible au niveau national) ; dans les filières des services, les hommes sont à Marne autant représentés que les femmes, alors qu'ils sont largement minoritaires au niveau national.

Les étudiants de licence professionnelle de l'UMLV ont une *origine sociale un peu plus favorisée* que celle des étudiants "France entière" : davantage d'étudiants ont un père "cadre", "profession intermédiaire" ou "commerçant, artisan ou chef d'entreprise". Globalement, le nombre de boursiers est faible (moins de 10%). Les *étudiants étrangers* sont proportionnellement plus nombreux à Marne-la-Vallée (entre 7 et 10% selon les années) que dans la France entière (5% environ).

Les licences professionnelles sont plus accessibles aux étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique que les licences classiques. Le lien étant établi entre origine sociale et série du baccalauréat, on pouvait s'attendre à ce que le *taux d'étudiants ayant obtenu un baccalauréat technologique ou professionnel* soit moins élevé dans l'UMLV que dans la France entière. Ce n'est pas le

cas : en 2001-2002, 46% des étudiants de l'UMLV sont titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel contre 38% des étudiants dans la France entière.

Méthodologie de l'enquête OFIPE 2003 auprès des diplômés 2001 et 2002

A l'UMLV, 201 des 245 inscrits 2001-2002 ont obtenu leur diplôme, soit un taux de succès de 82%. Ce taux est analogue à celui observé dans la France entière (Frimour, 2002). Le devenir de 171 de ces 201 diplômés a pu être reconstitué et 167 d'entre eux ont répondu à un questionnaire téléphonique en mars 2003, soit 8 mois environ après la fin de l'année universitaire. Le taux de réponse pour cette enquête est de 85% (171/201) ; il est élevé pour chacune des 6 licences concernées (les 2 diplômés de la licence "Data mining" ne sont pas pris en compte dans l'enquête).

Le devenir des 46 premiers diplômés en 2001 avait fait l'objet d'une enquête de l'Ofipe en mars 2002 (*Ofipe résultats n°18*). Certains d'entre eux ont de nouveau été contactés cette année. Le taux de réponse lié au devenir 8 mois après l'obtention du diplôme est de 84%, celui lié au devenir après 18 mois environ est de 69%.

Les données portant sur les inscrits en licence professionnelle sont issues des inscriptions administratives saisies sous Apogée. Le Centre de Ressources Informatiques a construit les extractions nécessaires à partir des tables d'Apogée. L'Ofipe a réalisé les traitements statistiques nécessaires.

Des étudiants issus de BTS ou de DUT, un tiers d'apprentis, des partenariats systématiques mais inégaux

Pour émettre un avis "favorable" ou "défavorable" à la demande d'habilitation, les experts de la commission nationale d'expertise doivent prendre en compte quatre critères énumérés dans l'encadré ci-dessous. Les licences de l'UMLV, dont les experts ont estimé qu'elles prenaient en compte ces critères, les respectent-elles dans les faits? Oui ou non selon les cas.

Quatre critères essentiels pris en compte par les experts

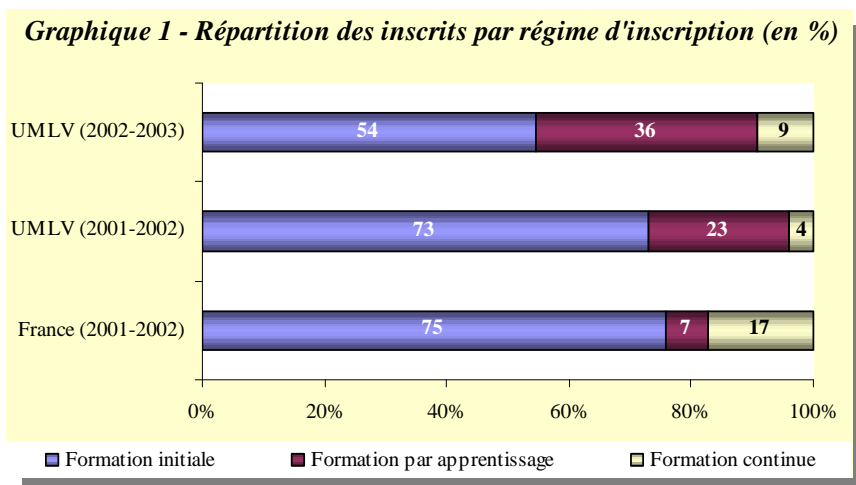
- ✓ accueil de publics diversifiés du point de vue des origines scolaires (DEUG, BTS, DUT...)
- ✓ accueil de publics en formation initiale, en formation continue, en apprentissage ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience
- ✓ consistance des partenariats avec les professionnels
- ✓ qualification professionnelle visée (niveau II)

Le premier critère est celui de l'accueil de publics diversifiés du point de vue de la formation supérieure antérieure. Au niveau national, l'objectif est atteint : 1/3 environ des étudiants inscrits en licence professionnelle ont obtenu un BTS, 1/3 un DUT, 1/3 un autre diplôme (9% ont obtenu un DEUG). L'objectif n'est pas atteint dans l'UMLV. Bien que la situation ait évolué dans la bonne direction d'une année sur l'autre (davantage de titulaires de DUT), les licences professionnelles n'ont accueilli en 2001-2002 qu'1% de titulaires de DEUG : cette lacune, ce point faible doivent être rapidement palliés si l'université veut réussir la réforme LMD, permettre une sortie sur le marché du travail à Bac+3 pour les titulaires de DEUG "classiques".

Par ailleurs, l'origine scolaire des étudiants de la majorité des licences professionnelles de l'UMLV est peu diversifiée : recrutement centré sur un diplôme précis ou provenant majoritairement d'un seul établissement d'enseignement. Ce peut être là un effet des partenariats noués entre institutions dès l'origine de la LP : n'est-il pas logique d'accueillir dans la licence des élèves des établissements partenaires, lycées ou écoles ? Dès lors, les réponses des enquêtés à la question de la raison de l'inscription en licence sont cohérentes : la licence représente une "*suite naturelle des études antérieures*" pour 35% d'entre eux ou un "*accès à une double compétence*" pour 60% d'entre eux ; 5% des enquêtés seulement répondent que la licence représente pour eux une "*réorientation*".

Le **second critère** auquel les experts nationaux doivent prêter attention est la diversité des publics en termes de régimes d'inscription : étudiants en formation initiale classique ou par apprentissage, en formation continue ou ayant bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience (graphique 1). Les licences professionnelles de l'UMLV sont particulièrement performantes pour l'accueil des étudiants en contrat d'apprentissage : **plus d'un tiers des inscrits sont apprentis** (soit une proportion 5 fois supérieure à celle observée au niveau national). D'une année sur l'autre, on observe un doublement du nombre des inscrits en formation continue : 9% en 2002-2003, mais 6 des 11 licences n'ont pas d'étudiants inscrits sous ce régime ; ce taux reste largement inférieur au taux national.

Le troisième critère de pertinence des licences professionnelles est la **consistance des partenariats avec le monde professionnel**. Les licences de l'UMLV répondent a priori à ce critère. Les 124 apprentis de 2002-2003 sont en effet accueillis dans des entreprises ; celles-ci n'auraient pas conclu de contrats si elles n'y avaient vu un intérêt. Les étudiants en formation initiale sont **accueillis en stage** : en 2001-2002, dans deux tiers des cas ou plus, le stage a été effectué dans une entreprise privée, a été localisé en Ile-de-France et a été rémunéré. L'enquête 2003 auprès des diplômés 2002 nuance toutefois ces premiers constats favorables : dans près de la moitié des cas, les étudiants ont obtenu ce stage par leurs propres moyens, ou la durée de celui-ci a été inférieure à la durée réglementaire (16 semaines). Ces deux résultats laissent supposer que les partenariats ne sont pas tous d'excellente qualité.



Globalement, les étudiants sont satisfaits de leur première expérience en entreprise : 77% sont satisfaits du contenu du stage et 69% des compétences qu'ils y ont acquises. Par contre, la moitié d'entre eux observe un décalage entre les enseignements suivis en cours et le contenu du stage. Par ailleurs, ils sont satisfaits du suivi fait par le tuteur au sein de l'entreprise (64%), mais ils sont moins satisfaits du suivi fait par le tuteur enseignant (39%).

50% de diplômés sur le marché du travail

En mars 2003, les étudiants qui ont obtenu leur licence professionnelle en 2002 se répartissent en trois catégories : 50% poursuivent des études (85 sur 171), 40% sont en emploi, 10% sont au chômage.

Accès rapide à l'emploi et rôle clé joué par le stage

50% des étudiants qui ont obtenu leur licence professionnelle en 2002 (86 sur 171) ne poursuivaient pas d'études en mars 2003. 4 diplômés sur 5 ont recherché immédiatement un emploi après l'obtention de la licence ; les autres ont fait un break d'environ 2 mois avant de rechercher un emploi. Près d'un diplômé sur 2 a obtenu sans délai un emploi ; pour les autres, il a fallu en moyenne **1,8 mois pour trouver un premier emploi**. Cette durée est relativement faible, eu égard à la moyenne nationale.

37% des diplômés ont accédé à leur premier emploi par l'intermédiaire du stage. Ce pourcentage est à peine supérieur pour les diplômés qui étaient en apprentissage alors qu'il était supérieur à 50% pour les apprentis diplômés en 2001 (*Ofipe résultats n°18*) : détérioration de la situation économique des entreprises partenaires ou partenariats moins solides avec elles ? Le stage constitue, de loin, le mode d'accès à l'emploi le plus performant. En moyenne, un diplômé a utilisé 3,3 moyens pour rechercher un emploi. La recherche d'emploi par Internet a concerné plus d'un diplômé sur deux et a été efficace pour un peu plus d'un sur dix. Les contacts établis par l'établissement de formation ont permis à près d'un diplômé sur dix de trouver son premier emploi.

Des taux de chômage inégaux et une majorité de contrats stables

En mars 2003 soit 8 mois environ après l'obtention du diplôme, la majeure partie des diplômés qui ne poursuivent pas d'études sont en emploi (78%). 18 diplômés (soit 21%) en recherchent un ; un seul diplômé est inactif. Une forte majorité des diplômés exerce toujours leur premier emploi ; 7 diplômés exercent déjà un deuxième emploi. **Le taux de chômage est de 21%**, il est identique à celui observé dans la première enquête nationale (Cerboni). Il varie très fortement d'une licence à l'autre. 10 des 18 demandeurs d'emploi n'ont occupé aucun emploi depuis l'obtention de la licence.

Dès le premier emploi, la majorité des diplômés (51%) ont un contrat à durée indéterminée. Le changement d'emploi fait progresser la stabilité : **le taux de CDI au moment de l'enquête est en effet de 58%**. A l'inverse, une minorité importante de diplômés n'a pas encore trouvé d'emploi stable. Les emplois occupés sont presque tous à temps plein (un seul diplômé travaille à temps partiel).

Taux de chômage et types de contrat de travail selon les caractéristiques individuelles

Trois caractéristiques individuelles influencent significativement deux des dimensions de l'insertion professionnelle des diplômés qui ne poursuivent pas d'études après l'obtention de la licence professionnelle. Sont davantage chômeurs au moment de l'enquête ou ont moins souvent un emploi stable (CDI) les étudiants qui ont obtenu leur diplôme sous le régime de la formation initiale "classique" (étudiants apprentis ou en formation continue s'en sortent beaucoup mieux). Sont davantage chômeurs ou précaires, les étudiants dont le père est employé ou ouvrier, ceux dont les parents résident en Seine-et-Marne et ceux qui ont obtenu leur baccalauréat dans ce département. Ces relations statistiques mériteront d'être approfondies. D'autres caractéristiques individuelles n'influencent pas le taux de chômage et le type de contrat : le sexe, le type de baccalauréat, l'âge au baccalauréat, la mention au bac, le diplôme qui a permis l'accès à la licence professionnelle (BTS ou DUT).

70% de techniciens supérieurs et des salaires assez inégaux

7 diplômés sur 10 ont un emploi de niveau "profession intermédiaire" (technicien supérieur, contremaître). Les autres se partagent en deux catégories d'importance égale : les cadres et les employés ou ouvriers. Pour le législateur, la licence professionnelle est un titre de niveau II, conduisant en principe à un emploi de cadre. Le marché semble avoir tranché : comme le DUT et le BTS, la licence professionnelle conduit majoritairement à des professions intermédiaires de niveau III.

Tableau 2 - Comparaison des résultats des enquêtes CEREQ 2001 "Génération 1998" et OFIPE 2003

	Diplômés post-DUT et post-BTS en 2001 (3 ans après la fin des études)	Diplômés de licence professionnelle UMLV en 2003	
		Diplômés 2001 (18 mois après la fin des études)	Diplômés 2002 (8 mois après la fin des études)
Temps moyen d'accès au premier emploi	1,8 mois	2,9 mois	1,8 mois
Taux de chômage (en %)	5	8	21
Taux de contrats stables (en %)	79	75	58
Taux de cadres (en %)	13	0	15
Salaire net médian	1.370	1400	1.325
Coefficient de dispersion des salaires	0,3	0,21	0,34
Emploi correspondant à la formation (en %)	48	42	40

En dépit de leur moindre ancienneté sur le marché du travail (8 mois ou 18 mois au lieu de 3 ans) et de la dégradation de la situation de l'emploi (situation en 2003 versus situation en 2001), la situation des diplômés de LP de l'UMLV soutient la comparaison avec celle observée par l'enquête nationale. Les conditions de l'emploi s'améliorant avec le temps de présence sur le marché du travail, on peut penser que, trois ans après l'obtention de leur diplôme, la situation des diplômés de l'UMLV sera meilleure que celle observée en moyenne nationale ("prime" habituelle pour les diplômés travaillant en Ile-de-France). Enfin, au vu des résultats de l'enquête nationale, on peut affirmer que les conditions d'emploi des diplômés LP de l'UMLV sont globalement plus favorables que celles des diplômés de DUT et de BTS et que celles des diplômés d'une licence classique. Une année de professionnalisation en plus s'avère payante (Source : Giret, 2003).

Le salaire mensuel net médian pour l'ensemble des diplômés en emploi est de 1.325 €. Des écarts de rémunération significatifs existent d'une licence professionnelle à l'autre et au sein de chaque licence professionnelle : ils reflètent alors la hiérarchie des statuts des emplois occupés. 13% des diplômés en emploi gagnent ainsi moins de 1.000 € par mois, 2 diplômés sur 3 perçoivent entre 1.000 et 1.500 €, 21% gagnent plus de 1.500 €.

Plus de 80% des diplômés en emploi travaillent dans une entreprise privée. Les autres travaillent dans la fonction publique d'Etat, dans une entreprise publique, dans une collectivité territoriale, ou encore dans une association. Les diplômés se répartissent à peu près à parts égales **dans toutes les tailles d'entreprises. Près de 80% des diplômés en emploi travaillent en Ile-de-France**, un sur quatre travaillant en Seine-et-Marne. Aucun diplômé ne travaille à l'étranger. Ces taux ne varient pas d'une licence professionnelle à l'autre.

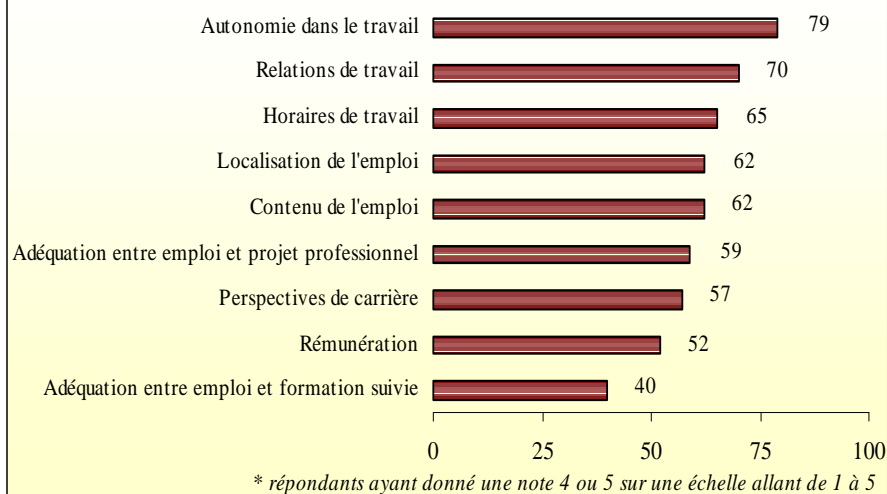
Des opinions plutôt favorables sur l'emploi

Toutes les licences professionnelles de l'UMLV ciblent des fonctions précises dans un ou des secteurs d'activité identifiés : leurs intitulés ne laissent aucune ambiguïté sur ce point. Atteignent-elles leur objectif ? Les diplômés sont-ils satisfaits de leur emploi ? La réponse est "oui", mais un "oui" non massif.

Les fonctions occupées par les diplômés en emploi sont toujours majoritairement dans la cible du diplôme quelle que soit la licence obtenue. La majorité des diplômés des licences "Electronique et technologies de l'information" et "STIC" occupent des fonctions en communication, information, informatique, ingénierie. La majorité des diplômés de la licence "génie industriel" occupent des fonctions ayant à voir avec la qualité, la sécurité, la fabrication, la maintenance. La majorité des diplômés en "Hôtellerie et tourisme" travaillent dans le secteur.

Cependant, **à peine 61% des diplômés estiment que la licence professionnelle a joué un rôle important** pour accéder à leur premier emploi. Par ailleurs, l'adéquation entre la nature de la licence professionnelle obtenue et le contenu du 1^{er} emploi est, selon les diplômés, loin d'être parfaite : moins d'un diplômé sur deux estime cette adéquation importante (graphique 2). Enfin, environ 1 diplômé sur 3 recherche un autre emploi que son emploi actuel ; ce taux ne varie guère d'une licence professionnelle à l'autre.

Graphique 2 - Part de satisfaits* parmi les diplômés en emploi (en %)



La majorité des diplômés sont satisfaits de leur emploi, mais aucun item ne dépasse 80% de satisfaits. L'autonomie dans le travail constitue le principal motif de satisfaction. A noter, ce qui est assez rare dans les enquêtes, que 52% des diplômés sont satisfaits de leur rémunération.

Après la licence : 50% de poursuites d'études

50% des diplômés 2002 poursuivent des études en mars 2003. Parmi eux, une minorité est à la fois en études et en emploi (11 sur 85) ou en études et en recherche d'emploi (3 sur 85). Les poursuites d'études se font essentiellement dans des filières professionnelles à bac + 4 (écoles d'ingénieurs, masters ou maîtrises spécialisées), mais dans 17% des cas elles se font à bac + 3 ou en deçà. Les filières de poursuite sont très diversifiées (36 diplômés ou établissements identifiés), mais sont localisées à plus de 75% en Ile-de-France. **Les poursuites d'études ont lieu pour un tiers dans l'UMLV elle-même**. Elles sont beaucoup plus nombreuses à Marne-la-Vallée que dans la France entière (14% selon l'enquête nationale 2002).

La plupart des diplômés qui poursuivent des études le font délibérément ; tout se passe comme si la poursuite d'études figurait dans leur projet avant ou dès l'entrée en licence professionnelle. Les 3/4 d'entre eux n'ont en effet pas recherché d'emploi avant de poursuivre des études (la situation difficile du marché du travail ne peut donc être invoquée). 82% n'ont occupé aucun emploi depuis l'obtention de la licence. Pour la plupart d'entre eux, la poursuite d'études constitue une suite normale de la licence (62%) ou un accès à une double compétence (28%) ; seulement 10% évoquent une réorientation. Plus surprenante encore est la part importante de poursuite d'études chez les diplômés qui, au cours de leur licence, étaient en contrat d'apprentissage : 47% d'entre eux poursuivent des études.

Le facteur le plus discriminant pour la poursuite d'études est la licence professionnelle obtenue : la responsabilité des enseignants et des partenaires est donc engagée. Le taux de poursuite est en effet proche de 80% pour les diplômés de la licence "Electronique et technologies de l'information" ; dans 3 autres licences, il est de 30% (génie industriel), 38% (chargé d'affaires en agencement), 57% (STIC).

Poursuite d'études et caractéristiques individuelles

Poursuivent davantage leurs études : les hommes, les diplômés d'origine sociale favorisée, les diplômés dont le père ou la mère a un diplôme égal ou supérieur à bac+3, les titulaires d'un baccalauréat général (d'un baccalauréat général scientifique en particulier), d'un baccalauréat obtenu à l'âge normal, d'un baccalauréat obtenu avec mention, les titulaires d'un DUT (les titulaires d'un BTS sont moins nombreux à poursuivre).

Un bilan nuancé. Des actions à mettre en œuvre en urgence

Le projet quadriennal de développement 2002-2005 de l'UMLV souhaitait l'ouverture de 12 licences professionnelles et visait à atteindre un effectif d'inscrits comparable à celui des inscrits en DESS (environ 700 étudiants). La mise en œuvre du dispositif LMD a changé la donne : un plus grand nombre de licences professionnelles est désormais en projet et l'effectif de 700 étudiants sera très vraisemblablement dépassé, mais avec un nombre d'inscrits par licence inférieur à celui prévu. C'est un problème dans une conjoncture financière de plus en plus difficile, la licence professionnelle étant bien plus coûteuse que la licence traditionnelle.

Dans ce contexte, il est important de tirer les leçons des premières expériences, d'en dégager les points forts et les points faibles. *Constituent des points forts ou plutôt forts* le nombre de licences professionnelles, les partenariats tissés pour les mettre en œuvre, la proportion d'étudiants bénéficiant d'un contrat d'apprentissage, les conditions de réalisation du stage en entreprise, les conditions d'insertion honorables dans une conjoncture économique difficile, le degré de satisfaction des diplômés en emploi.

Quatre points faibles méritent une attention particulière et des actions en urgence :

- ✓ les licences professionnelles de l'UMLV n'accueillent pas de titulaires de DEUG. La réussite du LMD exige, pour éviter de trop nombreuses poursuites d'études en master, *que les étudiants de 2^{ème} année aient accès aux licences professionnelles* et puissent s'y préparer dès leur 2^{ème} année.
- ✓ les licences professionnelles ou les options de ces licences ont des effectifs trop peu nombreux et sont donc fort coûteuses. Il faut dès maintenant penser à resserrer l'offre de licences, à *augmenter les effectifs pour faire des économies d'échelle* sur certains cours, tout en différenciant les parcours de formation au sein de licences au profil large.
- ✓ la licence professionnelle vise explicitement l'insertion sur le marché du travail : *ce serait un échec pour l'université si le pourcentage de poursuites d'études continuait à être de 50%* et si une partie de ces poursuites d'études se faisait dans l'UMLV même.
- ✓ le fort taux de poursuites d'études induit un trop petit nombre d'entrées sur le marché du travail. Il s'ensuit non seulement une productivité faible (environ 1 diplômé en emploi pour 3 étudiants inscrits), mais encore une faible lisibilité de ces diplômés. *La reconnaissance des licences professionnelles par les entreprises et par les branches professionnelles n'a une chance d'être obtenue qu'avec des flux d'entrants sur le marché du travail bien plus élevés.*

Pour aller plus loin

- ✓ **CERBONI** Diandra, **GRENIER** Vanessa, **LEMAIRE** Jacques (2002)
Enquête sur l'insertion professionnelle des premiers diplômés de licence professionnelle
Université de Nice, IUT, Département statistique et traitement informatique des données, juillet.
- ✓ **DUBOIS** Pierre, **LEPAUX** Victor, **VOURC'H** Ronan (2003)
"Evaluer la qualité de la relation formation-emploi : le cas des DUT et des licences professionnelles"
Paris, MJENR, DPD, *Education & formations*, octobre – décembre.
- ✓ **FRIMOIR** Hélène, **ROUSSEAU** Bernadette (2002)
"Les licences professionnelles. Les effectifs en 2001-2002. Les diplômés session 2001"
Paris, MJENR, DPD, *Note d'information*, 02.52, novembre.
- ✓ **GIRET** Jean-François, **MOULLET** Stéphanie, **THOMAS** Gwenaëlle (2003)
"L'enseignement supérieur professionnalisé. Un atout pour entrer dans la vie active?"
Marseille, CEREQ, *Bref*, n°195, mars.
- ✓ **LEPAUX** Victor, **VOURC'H** Ronan (2002)
"Licences professionnelles"
Université de Marne-la-Vallée, *Ofipe résultats*, n°18, avril.